

MESURES COVID-19 CORONA faisant suite à la décision gouvernementale du 12 mars 2020

Dispositions de crise

- **Service réduit**
- Les portes de l'Office social resteront fermées jusqu'au 28 mars 2020 inclus.
- Les **permanences sociales** sont **annulées** jusqu'au 28 mars 2020 inclus.
- Tous les rendez-vous jusqu'au 28 mars 2020 inclus sont annulés et reportés à une date ultérieure, **SAUF avis contraire de l'assistante sociale pour bons alimentaire, pharmaceutique ou médical.**
- Pour toute question ou démarche à caractère d'urgence extrême ou vitale, veuillez contacter l'assistante sociale :
Mme Lembella tel : 500 552 381 – dorine.lembella@kaerjeng.lu
Mme Spoiden tel : 500 552 382 – nathalie.spoiden.kaerjeng.lu
ou la Helpline sociale tel : 2755.
- Tout contact direct avec l'assistante sociale devra être évité.
Les entretiens seront absolument privilégiés par voie de téléphone ou par courriel.
- **En cas d'urgence extrême** nécessitant une rencontre physique obligatoire, les modalités seront établies par les responsables professionnels et conformes aux recommandations émises par le Ministère de la Santé.
- Le **service de l'ARIS** fonctionnera uniquement par téléphone.
- Le **secrétariat** (service administratif – Mme Müller) fonctionnera par téléphone 500 552 -383 ou par e-mail/courriel marianne.muller@kaerjeng.lu